

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Numéros 1883-497 et 1883-498

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et, pour la demande de dérogation mineure numéro 1883-497, également aux personnes intéressées de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard, que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeuble suivants :

- 1- **Demande de dérogation mineure numéro 1883-497** pour le bâtiment résidentiel situé aux 4425-4427, rue Delâge, lot numéro 1 001 347 du cadastre du Québec, dans la zone H06-04.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge arrière minimale du deuxième étage, de 6,05 mètres, exigée à l'article 9.32 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 5,83 mètres pour le bâtiment existant.

- 2- **Demande de dérogation mineure numéro 1883-498** pour le bâtiment situé au 5760, rue de Canseau, lot numéro 1 333 717 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre, exigée à la grille des usages et normes de la zone H11-02, soit réduite à 1,85 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 6 juin 2022, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 17 mai 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate